



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Edmond-de-Grantham, tenue le 1^{er} octobre 2025, à 19h30, à la salle du conseil située au chalet des loisirs au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes, à Saint-Edmond-de-Grantham.

Sont présents les conseillers suivants:

Siege # 3	M. Austin Leavey	Siege # 2	M. Steve Courchesne
Siege # 5	Mme Marie-Claude Durand	Siege # 4	M. Christian Lupien
		Siege # 6	M. Samuel Lanoie

Sont absents les conseillers suivants:

Siege # 1 VACANT

Sous la présidence de Monsieur Richard Kirouac, maire.

Mme Sonya Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Richard Kirouac.
(*Code municipal du Québec - article 147*)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Richard Kirouac, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 162-10-2025

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

Sur proposition de Samuel Lanoie,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'adopter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

- 6.1 Comptes à payer
- 6.2 Dépôt - états comparatifs de la dernière séance avant que le conseil ne cesse de siéger avant les élections générales municipales 2025
- 6.3 Nomination d'un vérificateur externe pour l'exercice financier 2025
- 6.4 Police d'assurance / Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FQM) – ajouts



N° de résolution
ou annotation

6.5 S.P.A.D. – entente relative à l'opération de la fourrière municipale – autorisation de signatures

6.6 Appui à la Grande semaine des tout-petits (GSTP) – 10^e édition

6.7 Formation SYGEM – Budget / inscription adjointe comptable et administrative

6.8 Achat et installation thermopompe – garage municipal – adjudication de contrat

6.9 FRR volet 4 / appel de projets du sous-volet coopération intermunicipale – intention et autorisation

7. TRAVAUX PUBLICS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Ministère de la Sécurité publique : services de la Sûreté du Québec – paiement de facture 2^e versement

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Entente intermunicipale concernant l'application de la réglementation provinciale en matière de ponceaux

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Fête de Noël pour les enfants – 7 décembre 2025 – budget alloué

11.2 Bilan - Carrefour Art et Délice – 6 septembre 2025

12. SUJETS DIVERS

12.1 Remerciements du maire au conseil

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 163-10-2025

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits, le secrétaire de la séance est dispensé d'en faire la lecture.

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'approuver et d'adopter, le procès-verbal de la séance du 2 septembre 2025.

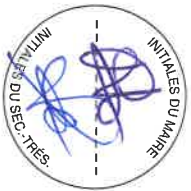
5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées, par le maire M. Richard Kirouac, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 164-10-2025



La directrice générale et greffière-trésorière, Sonya Turcotte, dépose à cette séance du conseil la liste des incompressibles ainsi que la liste des comptes à payer, et le montant des salaires et charges sociales versés, à savoir :

TOTAL DES SALAIRES ET CHARGES SEPTEMBRE 2025 :		22 256,25 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER :		81 967,64 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES :		13 433,86 \$
GRAND TOTAL :		117 657,75 \$

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire les paiements.

**6.2 DÉPÔT – ÉTATS COMPARATIFS DE LA DERNIÈRE SÉANCE AVANT QUE
LE CONSEIL NE CESSE DE SIÉGER AVANT LES ÉLECTIONS
GÉNÉRALES MUNICIPALES 2025**

La directrice générale et greffière-trésorière dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante;

Le rapport compare aussi les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant selon les renseignements dont dispose la directrice générale et greffière-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

**6.3 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2025**

Résolution numéro 165-10-2025

Considérant que la Municipalité désire nommer un vérificateur externe pour l'exercice financier 2025 conformément à l'article 966 du Code municipal du Québec;

Considérant que la Municipalité a été satisfaite des services rendus par la firme comptable Daniel Tétréault, CPA inc. en 2023 et 2024;

Considérant qu'il est facilitant de réaliser l'exercice financier lorsque le comptable a une bonne connaissance de la Municipalité;

Sur proposition de Marie-Claude Durand,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que la firme comptable Daniel Tétréault, CPA inc. soit nommée à titre de vérificateur externe pour l'exercice financier 2025 au coût estimé de 9 650 \$ avant taxes applicables.

6.4 POLICE D'ASSURANCE / FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM) – AJOUTS

Résolution numéro 166-10-2025

CONSIDÉRANT QUE certains biens de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Granby ne sont pas assurés sur la police d'assurance actuelle (radar pédagogique, équipements terrains de pickleball, modules de jeux pour enfants dans les deux parcs, apprentis du garage municipal);

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une protection cybernétiques est maintenant nécessaire;

Il est proposé par Steve Courchesne, _____
Et résolu à l'unanimité,

D'AJOUTER les items ci-haut mentionnés à la police d'assurances Fonds d'assurance des Municipalités pour un montant annuel approximatif de 1 250 \$.

6.5 S.P.A.D. – ENTENTE RELATIVE À L'OPÉRATION DE LA FOURRIÈRE MUNICIPALE – AUTORISATION DE SIGNATURES

Résolution numéro 167-10-2025

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à l'opération de la fourrière municipale vient à échéance le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE la S.P.A.D. est un organisme sans but lucratif voué à la protection des animaux qui offre un service pour la gestion du contrôle animalier;

Il est proposé par Christian Lupien, _____
Et résolu à l'unanimité,

QUE la Municipalité renouvèle l'entente de service avec la S.P.A.D. pour une durée de cinq (5) ans au montant de 5,10 \$ par citoyen pour 2026, de 5,75 \$ par citoyen pour 2027, de 6,00 \$ par citoyen en 2028, de 6,25 \$ par citoyen en 2029 et de 6,50 \$ par citoyen en 2030 plus les taxes applicables.

QUE le maire, M. Richard Kirouac, et la directrice générale, Mme Sonya Turcotte, sont autorisés à signer l'entente de service.

6.6 APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

Résolution numéro 168-10-2025

Considérant que la 10^e édition de la Grande semaine des tout-petits (GSTP), événement national de mobilisation porté par le Collectif petite enfance, se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

Considérant que les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

Considérant que cette semaine se tient sous le thème « 10 ans d'ascension et encore tant à gravir! Ensemble offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »;

Considérant que la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

Considérant que les municipalités, en tant que gouvernement de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

Considérant que les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leur étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

En conséquence, sur proposition de Marie-Claude Durand,
Il est résolu, à l'unanimité,

Que le conseil autorise le maire, M. Richard Kirouac, à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

6.7 FORMATION SYGEM – AUTORISATION INSCRIPTION

Résolution numéro 169-10-2025

Considérant que la préparation du prochain budget approche;

Considérant que le principal outil utilisé en lien avec le budget est Sygem;

Considérant que l'ajointe comptable et administrative utilise Sygem plusieurs heures par semaine et ce, toute au long de l'année;

Considérant qu'une formation « Budget » est offerte par Sygem au coût de 265 \$;

Il est proposé par Steve Courchesne, _____
Et résolu à l'unanimité,

D'autoriser l'inscription de l'ajointe comptable et administrative à la formation « Budget » offerte par Sygem au coût de 265 \$.

6.8 ACHAT ET INSTALLATION THERMOPOMPE – GARAGE MUNICIPAL – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution numéro 170-10-2025

Considérant que le garage municipal doit être chauffé au minimum l'hiver et tempéré l'été pour conserver les équipements et le matériel qui s'y trouvent;

Considérant que le garage a été isolé au printemps 2025;

Considérant qu'après consultation auprès d'un électricien certifié, une unité thermopompe de 3 tonnes saura suffire pour tempérer le garage municipal;

Considérant que les soumissions n'incluent pas le branchement électrique;

Considérant les soumissions reçues :

- | | |
|--|-----------------------|
| • Desrosiers (4 tonnes) + conduits de distribution | 16 015 \$ plus taxes; |
| • Desrosiers (4 tonnes) | 12 445 \$ plus taxes; |
| *Entrée électrique pas assez grosse pour supporter ce type de chauffage. Donc frais supplémentaires considérables à envisager. | |
| • E.D. Réfrigération (3 tonnes) | 12 900 \$ plus taxes; |
| • Bourque Réfrigération (2,5 tonnes) | 11 806 \$ plus taxes; |

Sur proposition de Austin Leavey,

Il est résolu, à l'unanimité,

D'octroyer le contrat à E.D. Réfrigération au coût de 12 900 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation d'un système central de 3 tonnes assurant le chauffage et la climatisation;

De demander à un électricien qualifié de faire le branchement électrique.

6.9 FRR VOLET 4 / APPEL DE PROJETS DU SOUS-VOLET COOPÉRATION INTERMUNICIPALE – INTENTION ET AUTORISATION

Résolution numéro 171-10-2025

Considérant que la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

Considérant que les organismes municipaux des municipalités de Saint-Pie-de-Guire et de Saint-Edmond-de-Grantham désirent présenter un projet de partage d'une ressource en loisirs dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

En conséquence, il est proposé par Steve Courchesne,

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham s'engage à participer au projet de partage d'une ressource en loisirs;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne la directrice générale, Mme Sonya Turcotte, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

7. TRAVAUX PUBLICS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE : SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – PAIEMENT DE FACTURE 2^e VERSEMENT

Résolution numéro 172-10-2025

Attendu que la facture 2025 au montant de 121 546,00 \$ est payable en deux versements, dont le premier, au montant de 60 773,00 \$ au plus tard le 30 juin 2025 et le 2^e versement, au montant de 60 773,00 \$ payable au plus tard le 31 octobre 2025;

Considérant que le premier versement au montant de 60 773,00 \$ a été effectué;

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser le deuxième versement au ministère de la Sécurité publique au montant de 60 773,00 \$, pour les services de la Sûreté du Québec 2025.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION PROVINCIALE EN MATIÈRE DE PONCEAUX

Résolution numéro 173-10-2025

CONSIDÉRANT que le Décret 1596-2021 du 15 décembre 2021 relatif au *Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations* (ci-après nommé *Régime transitoire*) a préséance sur certaines dispositions relatives aux ponceaux du règlement MRC-534 sur l'écoulement des eaux de la MRC;

CONSIDÉRANT le *Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations* découlant du cadre réglementaire modernisé adopté le 11 juin 2025 (ci-après nommé *Régime permanent*), et dont l'entrée en vigueur est prévue ultérieurement.

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Régime transitoire* et du cadre réglementaire modernisé, les municipalités ont désormais la responsabilité d'appliquer les dispositions réglementaires relatives aux ponceaux et traverses de cours d'eau sous leur compétence;

CONSIDÉRANT que les gestionnaires de cours d'eau de la MRC de Drummond possèdent déjà l'expertise nécessaire pour l'application des normes relatives aux ponceaux;

CONSIDÉRANT que la MRC et la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, parties à l'entente, désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C-27.1) pour conclure une entente intermunicipale pour l'application de la réglementation provinciale relative aux ponceaux;

Sur proposition de Austin Leavey,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'autoriser la conclusion de l'entente intermunicipale pour l'application de la réglementation provinciale relative aux ponceaux;

D'autoriser le maire, M. Richard Kirouac, et la directrice générale, Mme Sonya Turcotte, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham avec la MRC de

Drummond ladite entente intermunicipale de même que tous les documents nécessaires ou utiles à l'accomplissement de la présente résolution.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 FÊTE DE NOËL POUR LES ENFANTS – 7 DÉCEMBRE 2025 – BUDGET ALLOUÉ

Résolution numéro 174-10-2025

Considérant qu'une fête de Noël pour les enfants sera organisée par des citoyens bénévoles;

Considérant que le conseil souhaite contribuer financièrement afin d'aider les bénévoles à organiser cette fête au bénéfice des enfants de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham;

Sur proposition de Christian Lupien,
Il est résolu, à l'unanimité,

Qu'un budget de 2 000 \$, soit alloué pour la fête de Noël pour les enfants qui se tiendra le 7 décembre 2025.

11.2 BILAN – CARREFOUR ART ET DÉLICE – 6 SEPTEMBRE 2025

Résolution numéro 175-10-2025

Dépôt du bilan du Carrefour Art et Délice du 6 septembre 2025.

RECETTES	Taxes nettes
Subvention Action-bénévole	2 000,00 \$
Contribution municipale	2 000,00 \$
Fonds provenant des années antérieures	773,00 \$
Vente billets tirage	420,00 \$
Location de tables	1 860,00 \$
TOTAL RECETTES	7 053,00 \$
DÉPENSES	Taxes nettes
Salaires	4 684,55 \$
Animateurs ateliers et musiciens	400,00 \$
Matériel atelier argile	44,17 \$
Maquillage pour enfants	200,00 \$
Photographe	100,00 \$
Consommations (eau, liqueurs, glace)	136,26 \$
Nourriture	1 027,43 \$
Permis d'alcool	121,00 \$
Achat item invitée d'honneur pour tirage	500,00 \$
Publicité, enseignes, affiches, publiposte	908,78 \$
Achat équipement pour animation et événement	94,44 \$
TOTAL DÉPENSES	8 216,63 \$
TOTAL	(1 163,63 \$)
TOTAL SANS SALAIRES	3 520,92 \$



N° de résolution
ou de décision

Sur proposition de Steve Courchesne,
Il est résolu, à l'unanimité,

D'accepter ce dépôt de bilan pour le Carrefour Art et Délice.

Le maire, M. Richard Kirouac, profite du moment pour souligner le travail des bénévoles ainsi que la qualité d'événement rendu.

12. SUJETS DIVERS

Le maire, M. Richard Kirouac, prend la parole pour remercier le conseil pour sa contribution et le travail accompli durant les quatre (4) dernières années. Un merci spécial est adressé à Mme Marie-Claude Durand, conseillère au siège #5 pour son apport; celle-ci ayant pris la décision de ne pas se représenter au conseil.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

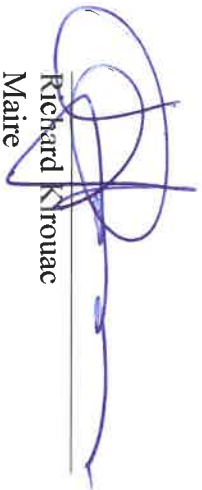
Les personnes présentes sont invitées, par le maire, à poser leurs questions conformément au règlement de la Municipalité.

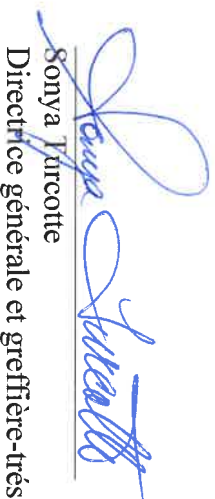
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 176-10-2025

Sur proposition de Marie-Claude Durand,
Il est résolu, à l'unanimité,

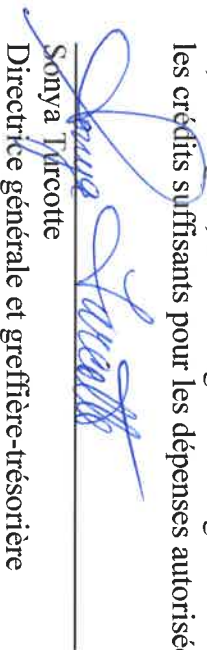
Que l'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 19 h 55.


Richard Kirouac
Maire


Sonya Tircotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.


Sonya Tircotte
Directrice générale et greffière-trésorière

Le présent procès-verbal reflète la séance ordinaire du conseil 1^{er} octobre 2025. La version officielle sera approuvée à la séance ordinaire du conseil du 11 novembre 2025.

